

Bulletin d'information aux parents

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

N°3

Semaine du 18 septembre 2023

Calendrier :

- Réunion pour les 3^{èmes} 3 : mardi 26 septembre 17H
- Réunion pour les 3^{èmes} 4 : mardi 26 septembre 18H
- Réunion pour les 3^{èmes} 1 : lundi 02 octobre 17H
- Réunion pour les 3^{èmes} 6 : lundi 02 octobre 18H
- Réunion pour les 3^{èmes} 5 : lundi 09 octobre 17H
- Réunion pour les 3^{èmes} 2 : lundi 09 octobre 18H



Journée d'intégration des 6^{èmes}



Le vendredi 8 septembre 2023 au collège Edouard Herriot de Nogent sur Oise, les 7 classes de 6^{ème} ont participé à la journée d'intégration dans le cadre du label « Paris 2024 ».

Dans une ambiance sportive, de satisfaction personnelle et de découverte d'activité, tous les élèves ont pu sauter, courir, lancer et porter symboliquement la flamme olympique.

Félicitations à tous les élèves pour leur participation, aux 3 assistantes pédagogiques et aux professeurs d'EPS pour cette journée.

Sécurité routière




Depuis le 31 août dernier, un décret visant à « protéger, dissuader et éviter les comportements dangereux » a relevé l'âge minimum de l'usage des trottinettes électriques de 12 à 14 ans. Et porté à 135 € les amendes encourues pour transport de passager ou circulation sur une voie interdite.

CONTACT :
Police Municipale
13, Place de la République
03 44 66 30 22

SÉCURITÉ ROUTIÈRE


RÈGLEMENTATION
DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

AMENDE ENCOURUE EN CAS DE NON-RESPECT ET D'INFRACTION

Utilisation interdite aux moins de 14 ans 135€ AUX PARENTS		Port du casque conseillé, circulation sur piste cyclable ou sur routes dont la vitesse maximale autorisée est 50 km/h conseillée.
Passager interdit 135€		Hors agglomération, sur les routes autorisées aux EPDM*, le port d'un équipement réfléchissant est obligatoire de nuit, ou lorsque la visibilité n'est pas suffisante de jour (pluie, brouillard,...) 135€
Casque audio interdit 35€		*EPDM : Engins de Déplacement Personnel Motorisés
Circulation sur trottoir interdite 35€		
Défaut d'assurance obligatoire JUSQU'À 3750€		

La trottinette doit être équipée de freins, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière et d'un dispositif rétro-réfléchissant.
11€

Vitesse limitée à 25 km/h
135€
+ 1500€ si la trottinette est débridée



Permanence association Jade



Pour information, à partir du mardi 19 septembre, comme chaque année, une permanence sera assurée par une psychologue de l'association Jade au sein de l'établissement et ce une semaine sur deux.

Les jeunes souhaitant en bénéficier pourront s'adresser aux infirmières, aux CPE et à l'assistante sociale.

Retrouver le bulletin hebdomadaire sur le site du collège. 😊



L'équipe EPS